



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 78 de l'ordre du jour

**Programme d'assistance des Nations Unies aux fins
de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion
et d'une compréhension plus large du droit international**

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [77/102](#) de l'Assemblée générale. Il rend compte de l'exécution, pendant la période considérée, du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, et présente les activités prévues pour 2024 ainsi que leurs incidences administratives et financières.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 77/102, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter les activités qu'il avait énoncées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/77/515), qui lui avait été soumis à sa soixante-dix-septième session. Au paragraphe 29 de cette même résolution, l'Assemblée l'a prié de lui rendre compte, à sa soixante-dix-huitième session, de l'exécution du Programme d'assistance en 2023 et de lui présenter, après avoir consulté le Comité consultatif pour le Programme d'assistance, des recommandations sur le Programme dans les années suivantes.

2. On trouvera dans le présent rapport des informations sur l'exécution du Programme d'assistance pendant la période considérée, ainsi que sur les activités prévues pour 2024 et leurs incidences administratives et financières.

II. Exécution du Programme d'assistance

3. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques est chargée de l'exécution du Programme d'assistance. Dans ce cadre, elle s'acquitte de diverses tâches, à savoir notamment : organisation et conduite des cours régionaux de droit international des Nations Unies et du Programme de bourses de perfectionnement en droit international ; élaboration et publication de documents ; conception et enrichissement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies et du site Web du Programme d'assistance ; élaboration de rapports du Secrétaire général ; exécution de travaux de secrétariat pour le Comité consultatif et pour la Sixième Commission dans le cadre du point correspondant de l'ordre du jour.

4. La présente section passe en revue les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance, en ce qui concerne les éléments suivants : programmes de formation (par ordre chronologique) ; Médiathèque de droit international ; supports de formation en droit international ; publication assistée par ordinateur ; diffusion ; Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer.

A. Programmes de formation

1. Cours régionaux de droit international des Nations Unies

5. Le nombre de personnes pouvant participer au Programme de bourses de perfectionnement en droit international étant limité, les trois cours régionaux de droit international (pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes) constituent un moyen important d'élargir les possibilités de perfectionnement en droit international offertes aux participants venant de pays en développement¹. Dispensés par d'éminents spécialistes et praticiens du droit international, les cours régionaux portent sur un vaste éventail de sujets fondamentaux dans ce domaine. Ils donnent en outre aux participants l'occasion de se pencher sur des questions de droit international qui sont d'actualité et qui

¹ En 2011, par mesure d'économie, afin d'accroître le nombre de bourses allouées et de mieux répondre à la demande croissante de cours de droit international, l'organisation des cours régionaux a été confiée à la Division de la codification. Toutes les questions administratives, financières et pratiques, liées notamment au voyage et au logement, étaient précédemment confiées à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ce qui nécessitait des fonds au titre des administrateurs et agents des services généraux de celui-ci qui fournissaient ces services durant six mois environ pour chaque cours régional.

intéressent l'ensemble de leur région, afin d'en faciliter la compréhension et de promouvoir la coopération à cet égard.

a) Asie et Pacifique

6. Le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique s'est tenu dans les locaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok, du 14 novembre au 7 décembre 2022, en langue anglaise. Des candidatures ont été présentées par 119 personnes de 36 pays. Au total, 25 personnes (12 hommes et 13 femmes) ont assisté au cours, dont 20 ont bénéficié d'une bourse et 5 ont pris l'intégralité des frais à leur charge.

7. Les participants venaient des pays suivants : Bangladesh, Brunéi Darussalam, Fidji, Îles Salomon, Inde, Iran (République islamique d'), Kiribati, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Türkiye et Yémen².

8. Les séminaires organisés dans le cadre du cours régional ont porté sur les sujets ci-après (dans l'ordre chronologique) : introduction au droit international, le règlement pacifique des différends internationaux et la paix et la sécurité internationales [D. Tladi (Université de Pretoria, Commission du droit international, ancien président et membre)] ; la responsabilité des États [M. Kawano (Université Waseda)] ; le droit de la mer [A. Miron (Université d'Angers et praticienne)] ; le droit international de l'environnement, le droit commercial international, et le droit international de l'investissement [M. M. Mbengue (Université de Genève et praticien)] ; les relations diplomatiques et consulaires [P. Galvão Teles (Université autonome de Lisbonne, Commission du droit international)] ; droit international humanitaire et droit international pénal [K. Riordan (Cour martiale de Nouvelle-Zélande, Forces armées néo-zélandaises et Université Victoria de Wellington)] ; étude de cas (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques) ; le droit des traités [D. Nanopoulos (Section des traités, Bureau des affaires juridiques)] ; la codification du droit international [V. Mangklatanakul (Commission du droit international)] ; le droit international des droits humains [E. Salmón (Université catholique pontificale du Pérou)]³.

b) Afrique

9. Le cours régional de droit international pour l'Afrique s'est tenu dans les locaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, du 20 février au 14 mars 2023, en langue anglaise. Des candidatures ont été présentées par 244 personnes (144 hommes et 100 femmes) de 41 pays. Au total, 28 personnes (14 hommes et 14 femmes) ont assisté au cours, dont 21 ont bénéficié d'une bourse et 7 ont pris l'intégralité des frais à leur charge.

10. Les participants venaient des pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Maroc,

² Pour plus d'informations sur les participants, voir : http://legal.un.org/poa/rcil/asia/participants_2022.pdf. Trois boursiers (de l'Indonésie, de l'Ouzbékistan et du Viet Nam) ont été sélectionnés, mais ils ont informé le Secrétariat qu'ils ne pouvaient pas assister au cours régional. Un participant, originaire de Thaïlande, inscrit à ses propres frais a également informé le Secrétariat qu'il ne pouvait assister au cours. Un autre participant, également originaire de Thaïlande et inscrit à ses propres frais, s'est retiré au bout de la première semaine de cours pour des raisons de santé.

³ La personne qui devait donner la conférence sur le droit international dans la région de l'Asie et du Pacifique n'a pas pu participer au cours régional en raison d'une urgence de dernière minute.

Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud, Togo et Zimbabwe⁴.

11. Les séminaires organisés dans le cadre du cours régional ont porté sur les sujets ci-après (dans l'ordre chronologique) : introduction au droit international [D. Tladi (Université de Pretoria, Commission du droit international, ancien président et membre)] ; le droit international des droits humains [D. Rodríguez-Pinzón (American University)] ; le droit de la mer [M. T. Infante Caffi (Tribunal international du droit de la mer et Université du Chili)] ; le droit international de l'environnement [S. Atapattu (Université du Wisconsin)] ; le droit commercial international et le droit international de l'investissement [M. M. Mbengue (Université de Genève et praticien)] ; droit international humanitaire et droit international pénal [P. Okowa (Queen Mary University of London et Commission du droit international)] ; le droit des traités [D. Nanopoulos (Section des traités, Bureau des affaires juridiques)] ; la paix et la sécurité internationales [F. Zarbiyev (Institut de hautes études internationales et du développement de Genève)] ; le règlement pacifique des différends internationaux, et le droit et les institutions de l'Union africaine [T. Maluwa (Penn State Law)] ; les relations diplomatiques et consulaires et la responsabilité des États [P. Galvão Teles (Université autonome de Lisbonne, Commission du droit international)]. À l'occasion d'une visite d'étude au siège de l'Union africaine, des fonctionnaires du Bureau du Conseiller juridique de l'Union ont présenté aux participants le fonctionnement du Bureau.

c) Amérique latine et Caraïbes

12. Le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenu dans les locaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à Santiago, du 8 au 30 mai 2023, en langue anglaise. Des candidatures ont été présentées par 51 personnes (20 hommes et 31 femmes) de 20 pays. Au total, 26 personnes (12 hommes et 14 femmes) ont assisté au cours, dont 20 ont bénéficié d'une bourse et 6 ont pris l'intégralité des frais à leur charge. Parmi elles se trouvaient sept des personnes sélectionnées pour prendre part au cours régional de 2020 (un homme et six femmes), qui avaient exprimé le souhait d'assister au cours de 2023⁵.

13. Les participants venaient des pays suivants : Argentine, Chili, Colombie, El Salvador, Équateur, Grenade, Haïti, Jamaïque, Mexique, Paraguay, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du)⁶.

14. Les séminaires organisés dans le cadre du cours régional ont porté sur les sujets ci-après (dans l'ordre chronologique) : introduction au droit international [E. Salmón (Université catholique pontificale du Pérou)] ; le droit international des droits humains [T. Maluwa (Penn State Law)] ; droit international humanitaire et droit international pénal [I. Hrdličková (Tribunal spécial pour le Liban, ancienne Présidente et juge)] ; la responsabilité des États, la paix et la sécurité internationales,

⁴ Pour plus d'informations sur les participants, voir : http://legal.un.org/poa/rcil/africa/participants_2023.pdf. Un participant du Ghana et sept participants d'Éthiopie s'étant inscrits à leurs propres frais ont informé le Secrétariat qu'ils ne pouvaient assister au cours régional.

⁵ En raison de la pandémie de COVID-19, le cours régional de 2020 n'a pas pu se tenir. Étant donné que les préparatifs du cours régional étaient bien avancés, les participants sélectionnés ont été informés que pour l'édition suivante du cours, la priorité serait donnée à leur candidature.

⁶ Pour plus d'informations sur les participants, voir : http://legal.un.org/poa/rcil/laac/participants_2023.pdf. Deux boursiers (du Brésil et de Cuba) ont été sélectionnés, mais ils ont informé le Secrétariat qu'ils ne pouvaient pas assister au cours régional. Un participant, originaire du Brésil, inscrit à ses propres frais a également informé le Secrétariat qu'il ne pouvait assister au cours.

et les relations diplomatiques et consulaires [A. Tzanakopoulos (Université d'Oxford et praticien)] ; le droit des traités [D. Nanopoulos (Section des traités, Bureau des affaires juridiques)] ; le droit international de l'environnement [M. Orellana (Université George Washington et praticien)] ; le droit de la mer [Y. Tanaka (Université de Copenhague)] ; le droit international interaméricain [X. Fuentes Torrijo (Université du Chili)] ; les travaux juridiques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes [C. de Miguel et D. Barrio Lamarche (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)] ; le règlement pacifique des différends internationaux [M. C. Londoño (Université de La Sabana)] ; le droit commercial international, et le droit international de l'investissement [C. Giorgetti (Université de Richmond et praticienne)].

2. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

15. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international donne accès à une formation complète dans ce domaine, dispensée par d'éminents spécialistes et praticiens issus de diverses régions et de différents systèmes juridiques⁷. Les participantes et participants suivent des séminaires organisés par la Division de la codification sur un large éventail de sujets fondamentaux du droit international, ainsi que la session consacrée au droit international public des cours d'été de l'Académie de droit international de La Haye. Des visites d'étude sont également organisées par la Division à leur intention.

16. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international s'est tenu à La Haye du 3 juillet au 4 août 2023, en langue française. Au total, sur les 186 personnes (127 hommes et 59 femmes) de 45 pays qui avaient présenté une candidature (140 d'Afrique, 35 d'Amérique latine et des Caraïbes, 9 d'Asie et du Pacifique et 2 d'Europe de l'Est), 21 personnes (10 hommes et 11 femmes) y ont participé.

17. Les participantes et participants venaient des pays suivants : Argentine, Arménie, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Cameroun, Chine, Colombie, Égypte, Gabon, Guinée, Haïti, Kazakhstan, Liban, Mali, Mauritanie, Mexique, Philippines, Tchad, Tunisie et Viet Nam⁸.

18. Les séminaires organisés par la Division de la codification ont porté sur les sujets ci-après (dans l'ordre chronologique) : introduction au droit international (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques) ; les relations diplomatiques et consulaires [C. Escobar Hernández (Université nationale d'enseignement à distance et Commission du droit international, ancienne membre)] ; le droit international de l'environnement [S. Maljean-Dubois (Université d'Aix-Marseille)] ; la Cour internationale de Justice [P. Tomka (Cour internationale de Justice)] ; droit international humanitaire et droit international pénal [A. Lagerwall (Université libre de Bruxelles)] ; le droit des traités [D. Nanopoulos (Section des traités, Bureau des affaires juridiques)] ; la responsabilité des États [L. Boisson de Chazournes (Université de Genève et praticienne)] ; la paix et la sécurité internationales [F. Zarbiyev (Institut de hautes études internationales et du développement de Genève)] ; le droit international des droits humains [E. Salmón (Université catholique pontificale du Pérou)] ; le droit de la mer et le règlement pacifique des différends internationaux [S. Hamamoto (Université de Kyoto et

⁷ Depuis 2010, par mesure d'économie, afin d'accroître le nombre de bourses financées au moyen du budget ordinaire, le Programme de bourses à La Haye est géré par la Division de la codification (voir A/65/514, par. 12).

⁸ Pour plus d'informations sur les participants, voir : https://legal.un.org/poa/ilfp/pdf/ilfp_2023_participants.pdf. Un boursier (du Paraguay) a été sélectionné, mais il a informé le Secrétariat qu'il ne pouvait pas assister au Programme.

praticien)] ; le droit commercial international et le droit international de l'investissement [M. M. Mbengue (Université de Genève et praticien)]⁹. Une visite guidée du Palais de la Paix a également été organisée, à la suite d'un exposé présenté par le Greffier de la Cour internationale de Justice sur les travaux de la Cour.

19. Les participantes et participants ont également suivi la session de droit international public des cours d'été organisés par l'Académie de droit international de La Haye, qui s'est tenue en présentiel du 10 au 28 juillet 2023. Le programme des cours d'été comprenait les conférences suivantes : « L'Académie de La Haye : un miroir sur 100 ans de droit international » (conférence inaugurale) [R. Higgins (Cour internationale de Justice, ancienne Présidente et juge)] ; « La dimension humaine du droit international » (cours général) [L.-A. Sicilianos (Université d'Athènes et Cour européenne des droits de l'homme, ancien Président et juge)] ; « Les inviolabilités de la mission diplomatique » [G. R. B. Galindo (Université de Brasilia et Commission du droit international)] ; « Le droit international du désarmement, entre idéalisme et réalisme » [J. M. Gomez-Robledo (Commission du droit international, ancien membre)] ; « Donner du sens au *soft law* » [E. Hey (Université Erasmus, Rotterdam)] ; « Méthodes et objectifs du droit international post-colonial » [C. L. Lim (Université de Hong Kong)] ; « Application du droit interne dans le cadre des contentieux internationaux » [P. B. Stephan (Université de Virginie)] ; « Conflits armés et droit international des droits de l'homme » [H. Tigroudja (Université d'Aix-Marseille)].

3. Réseau des anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance

20. Dans sa résolution 73/201, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à appuyer la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance. La Division a organisé pour eux, sur le site de la Médiathèque, une séance interactive en ligne autour de la conférence suivante : « The Legal Nature of Article 18 of the Vienna Convention on the Law of Treaties » (La nature juridique de l'article 18 de la Convention de Vienne sur le droit des traités) [M. Fitzmaurice (Queen Mary University of London)]. La Division a aussi continué de mettre à jour un ensemble de documents et de publications sur le droit international, qui est accessible à tous les membres du réseau des anciens participants.

B. Médiathèque de droit international des Nations Unies

21. Les formations traditionnelles en présentiel, qui permettent des débats approfondis, des échanges et des travaux de groupe, sont irremplaçables. La demande de cours de droit international, de plus en plus forte, ne saurait cependant être satisfaite que par ces seules formations. C'est pourquoi la Division de la codification a créé, en 2008, la Médiathèque de droit international des Nations Unies, qui permet à l'Organisation de dispenser à moindres frais une formation en ligne gratuite et de qualité à un nombre illimité de personnes et d'institutions du monde entier.

22. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche proposant du contenu produit par des spécialistes, juges et praticiens éminents du droit international, issus de différents pays et systèmes juridiques, qui contribuent à ses trois composantes : la série de conférences (dont la série de miniconférences), les archives historiques et la bibliothèque de recherche.

⁹ La personne qui devait donner la conférence sur l'introduction au droit international n'a pu participer au programme en raison d'une urgence de dernière minute.

23. La série de conférences compte plus de 600 conférences sur un large éventail de sujets ayant trait au droit international, assorties de listes de ressources renvoyant à des documents de référence accessibles en ligne. Les conférences et les documents juridiques afférents ont vocation à fournir des ressources pédagogiques complètes aux établissements universitaires et aux centres de formation publics dans les pays en développement. La série de miniconférences consiste en une série de conférences données par d'éminents spécialistes du droit international et qui visent à donner un aperçu général de différents sujets fondamentaux de cette branche du droit, principalement à des utilisateurs qui en ont une connaissance rudimentaire ou limitée. Toutes les conférences sont disponibles à la fois sur le site Web et sur le podcast de la Médiathèque.

24. Pendant la période considérée, 35 conférences ont été enregistrées pour la série de conférences et pour la minisérie de conférences. Afin d'élargir l'éventail des langues officielles de l'Organisation dans lesquelles est donnée la minisérie de conférences et d'enregistrer des conférenciers qui ne se rendent pas régulièrement à New York, une mission d'enregistrement a été menée à La Haye au cours de la période considérée. Les enregistrements ont eu lieu au Palais de la Paix¹⁰. Vingt conférences au total ont été enregistrées.

25. Les archives historiques contiennent des notes d'introduction rédigées par des experts reconnus portant sur 112 instruments juridiques, ainsi que l'historique de l'adoption de ces instruments, des documents connexes et des supports audiovisuels rassemblés par la Division de la codification¹¹. Lors de la période considérée, la Division a ajouté trois notes d'introduction à ces archives.

26. La bibliothèque de recherche est une vaste bibliothèque en ligne qui rassemble instruments internationaux, textes de jurisprudence, publications, documents divers, textes de doctrine et documents pédagogiques, dont le *Recueil de droit international*, publication en quatre volumes de la Division disponible en anglais et en français et principale ressource utilisée pour les quatre programmes de formation en présentiel. Pendant la période considérée, la Division a continué d'alimenter la section consacrée aux concours de plaidoiries tenus dans les établissements universitaires, dans laquelle elle rassemble des conférences et documents de la Médiathèque intéressant les sujets des concours, afin d'aider les participants à se préparer. Au cours de la période considérée, ont été ajoutés à la Médiathèque les conférences et les documents liés aux éditions 2023 du concours de plaidoiries en droit international Philip C. Jessup, du Concours Charles-Rousseau, du Concours Jean-Pictet, du Concours interaméricain des droits de l'homme, du Concours africain de procès simulé des droits de l'homme Christof Heyns et du Concours mondial de procès simulé des droits de l'homme Nelson Mandela.

27. Depuis sa création en 2008, la Médiathèque a eu près de 2,9 millions de visiteurs dans 193 États Membres et non membres¹². Les nouveautés de la Médiathèque continuent d'être annoncées dans le *Journal des Nations Unies*, sur iSeek, sur Delegate, sur les médias sociaux et sur les blogs consacrés au droit international¹³. En outre, la Division de la codification a redoublé d'efforts pour que les usagers dont

¹⁰ Le Greffe de la Cour internationale de Justice a mis les locaux du Musée de la Cour à disposition à cet effet.

¹¹ Les documents juridiques des archives historiques et de la série des conférences sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

¹² Créé principalement pour aider les usagers des pays en développement, le podcast continue cependant d'être utilisé principalement dans les pays développés.

¹³ Aquiescencia ; EJIL: Talk!(blog du *European Journal of International Law*) ; International Law Reporter ; Multipol – Réseau d'analyse et d'information sur l'actualité internationale ; Opinio Juris.

l'accès à une connexion à haut débit est limité puissent accéder aux cours par ordinateur ou appareil mobile grâce au podcast de la Médiathèque.

C. Supports de formation

28. En concertation avec les conférenciers, la Division de la codification fait des recherches en vue de rassembler, d'établir et d'imprimer les documents nécessaires à ses programmes de formation en droit international. En outre, des clés USB contenant des documents pédagogiques, des publications juridiques de la Division et d'autres documents de droit international sont fournis aux participants des pays en développement n'ayant qu'un accès limité à Internet afin de faciliter leurs recherches électroniques¹⁴. Les documents pédagogiques sont également disponibles gratuitement à des fins de formation sur les sites Web des différents programmes de formation et sur celui de la Médiathèque.

29. La Division de la codification continue d'utiliser le *Recueil de droit international* (dans ses versions anglaise et française, et aux formats papier et numérique) comme principal support de ses programmes de formation, y compris les ateliers organisés en ligne dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Elle diffuse également cette publication auprès des établissements universitaires et des centres nationaux de formation des pays en développement afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international dans le monde entier. Le Recueil est accessible gratuitement sur le site de la Médiathèque et peut être reproduit à des fins pédagogiques en vue de favoriser l'enseignement et la diffusion du droit international¹⁵.

30. Le Recueil a également été diffusé à l'occasion d'autres programmes de formation organisés par le Bureau des affaires juridiques. Lors de la période considérée, des exemplaires en français, aux formats papier et numérique, ont été distribués aux participants et aux observateurs de l'atelier sous-régional de droit international pour l'Afrique de l'Ouest qui s'est tenu à Dakar les 8 et 9 mai 2023.

D. Publication assistée par ordinateur

31. Depuis 2003, la Division de la codification a recours à la publication assistée par ordinateur, à titre volontaire et sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes, pour accélérer la parution de certaines de ses publications juridiques et les mettre plus rapidement à la disposition de la communauté juridique internationale¹⁶. Pendant la période considérée, elle a poursuivi ses activités de publication assistée par ordinateur et publié la deuxième édition du volume 25 de la *Série législative des Nations Unies*, sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite (*Materials on the responsibility of States for internationally wrongful acts*) ; du volume 26 de la *Série législative des Nations Unies* sur l'application à titre provisoire des traités (*Materials on Provisional Application of Treaties*) ; de la 10^e édition, volumes I et II, de *La Commission du droit international et son œuvre* ; du *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances*

¹⁴ La Division achète des publications juridiques et d'autres publications essentielles des Nations Unies, dont la Charte des Nations Unies, pour ses formations.

¹⁵ Voir <http://legal.un.org/avl/handbook.html>.

¹⁶ Voir les résolutions 64/113, 65/25, 66/97, 67/91, 68/110, 69/117, 70/116 et 71/139, dans lesquelles l'Assemblée générale a salué l'initiative de publication assistée par ordinateur mise en œuvre de 2003 à 2013 par la Division et recommandé de dégager les ressources nécessaires pour reprendre cette initiative concluante. La Division continuera de mettre à l'essai différents moyens de poursuivre ce travail en 2023 et les années suivantes, en fonction des ressources disponibles.

de la Cour internationale de Justice pour 2018-2022. Les préparatifs ont également progressé en ce qui concerne la publication des éditions 2017 et 2018 de l'*Annuaire juridique des Nations Unies* et du volume XXXV du *Recueil des sentences arbitrales*. En outre, les traductions suivantes ont été publiées : *La Commission du droit international et son œuvre* (9^e édition) en arabe ; *La Commission du droit international et son œuvre* (10^e édition), vol. I, en chinois, en espagnol, en français, et en russe ; *Annuaire juridique des Nations Unies* (2014), en arabe et en espagnol ; *Annuaire juridique des Nations Unies* (2015) en arabe et en espagnol ; *Annuaire juridique des Nations Unies* (2016), en chinois.

E. Diffusion

32. La diffusion de publications et d'informations juridiques par Internet et d'autres médias électroniques vise à pallier l'insuffisance du nombre d'exemplaires papier, sans remettre en question le caractère irremplaçable du texte imprimé pour la recherche juridique et l'enseignement du droit, notamment pour les utilisateurs des pays en développement qui ont un accès limité à Internet. Les documents sont mis à disposition gratuitement sur Internet afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (voir annexe).

F. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

33. Linda Bana, ressortissante ghanéenne, s'est vu octroyer en 2020 la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19 et notamment des mesures visant à restreindre les voyages internationaux et de la fermeture des locaux de l'Organisation des Nations Unies à New York, le programme a été reporté à 2023 et M^{me} Bana le suit actuellement. Le montant de la dotation varie entre environ 35 000 et 60 000 dollars d'une année à l'autre, sans compter les 13 % de frais relatifs à l'appui aux programmes et les 15 % de réserve opérationnelle (sur la question du solde, voir par. 35). Les différences tiennent à plusieurs facteurs extrêmement variables : le montant des indemnités applicables dans la ville de l'institution hôte, le taux de change, le prix du billet d'avion et la durée de la formation¹⁷.

III. Directives et recommandations concernant l'exécution du Programme d'assistance en 2024

34. En 2024, la Division de la codification prévoit de mener les activités du Programme d'assistance conformément aux directives et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/77/515](#), sect. V), que l'Assemblée générale a approuvées.

¹⁷ L'appui administratif que fournissait la Division de la codification dans les années 1980 et au début des années 1990 a progressivement diminué après l'intégration en 1992 de l'ancien Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer au sein du Bureau des affaires juridiques. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer est chargée des questions relatives au droit de la mer, notamment du renforcement des capacités techniques, de façon à éviter le chevauchement des activités et à garantir la bonne gestion de la Dotation. Depuis 2010, la Division assume seule l'administration de la Dotation dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités techniques concernant le droit de la mer. On trouvera de plus amples renseignements sur la Dotation dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, qui doit être examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

35. S'agissant de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, le solde actuel disponible, compte tenu des dépenses d'appui aux programmes, est estimé à environ 158 000 dollars.

IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance

A. Pendant la période considérée

36. Dans sa résolution [77/102](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter, en 2023, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes, et à continuer d'enrichir la Médiathèque. Ces activités devaient être financées au moyen du budget ordinaire et, au besoin, de contributions volontaires.

37. L'Assemblée générale a également prié instamment le Secrétaire général d'organiser, lorsque le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ne pouvaient avoir lieu en présentiel en raison de la pandémie de COVID-19, des ateliers interactifs en ligne qui seraient financés au moyen des ressources prévues dans le budget-programme pour le Programme d'assistance et de contributions volontaires.

38. Afin de financer le Programme d'assistance, un montant total de 1 049 272 dollars a été demandé pour 2023 au chapitre 8 du budget ordinaire (Affaires juridiques), au titre du sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour le Programme de bourses de perfectionnement, les cours régionaux et la Médiathèque.

39. Dans sa résolution [77/102](#), l'Assemblée générale a de nouveau prié le Secrétaire général de continuer à faire connaître le Programme d'assistance et d'inviter périodiquement les États Membres et les organisations, les institutions et les particuliers intéressés à verser des contributions volontaires pour financer le Programme ou à concourir par d'autres moyens à son exécution, voire à son élargissement. Une note verbale a donc été adressée aux États Membres en février et en juillet 2023 pour appeler leur attention sur la résolution [77/102](#) et leur demander des contributions volontaires.

40. Depuis la publication du rapport précédent, des contributions volontaires ont été versées : a) pour le Programme d'assistance en général, des contributions ont été versées par l'Arabie saoudite (5 000 dollars), l'Autriche (5 253 dollars), la Chine (54 000 dollars), la France (52 085 dollars), l'Italie (10 000 dollars), le Panama (2 200 dollars), les Philippines (30 000 dollars), le Portugal (10 643 dollars) et Singapour (5 000 dollars) ; b) pour la Médiathèque de droit international, par l'Autriche (2 103 dollars), la Finlande (10 639 dollars), l'Irlande (5 000 dollars), la Pologne (2 500 dollars), la Slovaquie (10 509 dollars) et la Tchéquie (4 293 dollars) ; c) pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, par l'Irlande (5 000 dollars) ; d) pour les cours régionaux de droit international, par la Finlande (10 639 dollars) et l'Irlande (5 000 dollars).

41. En ce qui concerne le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique, le Gouvernement thaïlandais a pris en charge les petits-déjeuners et les dîners quotidiens et l'hébergement des participants, assuré le transport terrestre des participants et des conférenciers à Bangkok et organisé un dîner de bienvenue et deux visites culturelles où les déjeuners étaient également pris en charge. La Commission

économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a fourni les locaux de formation et une salle pour la cérémonie d'ouverture, des bureaux et du matériel pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, du matériel, ainsi qu'un appui administratif et opérationnel important.

42. S'agissant du cours régional de droit international pour l'Afrique, l'Union africaine a contribué à la diffusion d'informations sur le cours, assuré un appui pendant le cours et organisé la visite de ses locaux et la présentation d'un exposé par des fonctionnaires du Bureau du Conseiller juridique de l'Union africaine. La Commission économique pour l'Afrique a fourni les locaux de formation, des bureaux pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, du matériel, ainsi qu'un appui administratif et opérationnel important.

43. S'agissant du cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Gouvernement chilien a organisé une visite culturelle et un déjeuner pour les participants et les conférenciers. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fourni les locaux de formation et la salle pour la cérémonie d'ouverture, des bureaux pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, du matériel, ainsi qu'un appui administratif et opérationnel important.

44. En ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, l'Académie de droit international de La Haye a offert un tarif réduit aux boursiers et apporté un appui opérationnel au Programme. La Fondation Carnegie a fourni les locaux de formation et une assistance technique. Les boursiers ont pu accéder à la Bibliothèque du Palais de la Paix, gérée par cette même fondation, où ils ont bénéficié d'une aide aux recherches et où une visite guidée de la collection a été organisée à leur intention. Le Greffe de la Cour internationale de Justice a apporté un appui administratif et opérationnel important au Programme et organisé une visite guidée du Palais de la Paix pour les boursiers.

45. Les entités suivantes ont fourni gratuitement des publications en version papier en vue de leur distribution aux participants à un ou plusieurs des programmes de formation : le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce et le Département de la communication globale.

Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

46. Depuis la publication du rapport précédent, des contributions à la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer ont été versées par l'Irlande (7 480 dollars) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (3 182 dollars).

B. Pendant l'exercice budgétaire 2024

47. Conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/102](#), des ressources d'un montant total de 1 134 500 dollars ont été proposées dans le budget ordinaire pour 2024 au chapitre 8 (Affaires juridiques), au titre du sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour mettre en œuvre les activités menées au titre du Programme d'assistance, à savoir le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international, et l'enrichissement, la diffusion et l'actualisation de la Médiathèque de droit international.

1. Programme de bourses de perfectionnement en droit international et cours régionaux de droit international des Nations Unies

48. Les ressources inscrites au projet de budget-programme permettront de financer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les trois cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2024, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur ces questions. Elles permettront de financer les bourses (couvrant les frais de voyage et de logement, l'assurance maladie, les documents pédagogiques et une indemnité pour frais de subsistance) d'au moins 20 professionnels de pays en développement et de pays émergents afin qu'ils puissent suivre les cours, ainsi que d'organiser et de faciliter la tenue des formations.

49. La Division de la codification continuera de faire tout son possible pour augmenter le nombre de bourses financées au moyen du budget ordinaire pour le Programme de bourses de perfectionnement et les cours régionaux, de façon à pouvoir satisfaire autant que possible la forte demande de cours de droit international. Elle s'emploiera en outre à recueillir des contributions volontaires afin de pouvoir offrir des bourses partielles ou complètes supplémentaires et, à chaque fois que possible, acceptera un nombre restreint de participants prenant à leur charge l'intégralité des frais.

2. Médiathèque de droit international des Nations Unies

50. Les ressources prévues dans le budget-programme permettront de financer, au moyen des fonds réservés au personnel temporaire autre que pour les réunions, deux emplois à temps plein, à savoir un emploi de juriste (P-3) et un emploi de producteur(trice) vidéo [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Ces emplois sont essentiels pour assurer l'enrichissement, la diffusion et l'actualisation de la série de conférences et de la série de miniconférences ainsi que des archives historiques et de la bibliothèque de recherche de la Médiathèque de droit international en 2024. Les ressources serviront également à enregistrer des conférences en divers endroits par des conférenciers qui ne se rendent pas régulièrement à New York, ainsi qu'à acquérir les fournitures et le matériel techniques nécessaires.

51. Le Secrétaire général continuera de solliciter des contributions volontaires en espèces et en nature pour le Programme d'assistance, en particulier pour assurer le financement de bourses supplémentaires pour les programmes de formation et du développement de la Médiathèque de droit international, notamment par l'amélioration de l'accès à cette dernière depuis les pays en développement.

V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition

52. Par sa résolution [74/185](#), l'Assemblée générale a nommé au Comité consultatif, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, les 25 États Membres suivants : Argentine, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Slovaquie, Soudan, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

53. Le mandat des membres actuels du Comité consultatif viendra à expiration le 31 décembre 2023. À sa soixante-dix-huitième session, l'Assemblée générale nommera 25 États Membres (six États d'Afrique, cinq États d'Amérique latine et des Caraïbes, cinq États d'Asie et du Pacifique, six États d'Europe occidentale et autres États et trois États d'Europe orientale) qui siégeront au Comité consultatif pour une période de quatre ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquante-huitième session

54. La cinquante-huitième session du Comité consultatif, qui s'est tenue le 3 octobre 2023, était présidée par le Représentant permanent de la République du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, Harold Adlai Agyeman. Markus Pallek, administrateur général juriconsulte au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, a assumé les fonctions de secrétaire. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, Miguel de Serpa Soares, a participé à la session, pendant laquelle il a formulé des observations et répondu aux questions des membres du Comité.

55. Les membres du Comité consultatif suivants ont pris part à la session : Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigeria, Pologne, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Singapour et Slovaquie. En tant que pays hôtes, respectivement, du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et du cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, le Royaume des Pays-Bas et la Thaïlande ont participé à la session en qualité d'observateur.

56. Dans sa déclaration, le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques a présenté au Comité consultatif les informations figurant dans le projet de rapport et appelé l'attention sur les efforts qui continuaient d'être faits en vue de simplifier et de rationaliser les activités de formation juridique et d'assistance technique, l'objectif étant de mieux répondre aux besoins des États Membres. Il a indiqué que les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 n'étaient plus un obstacle à la mise en œuvre des activités relevant du Programme et qu'en particulier, pour la première fois depuis 2019, tous les programmes de formation relevant du mandat du Programme s'étaient déroulés en présentiel dans leurs lieux habituels, remerciant à cet égard les pays hôtes de l'appui qu'ils avaient apporté. Il a mis en avant les efforts entrepris par le Bureau des affaires juridiques pour accroître la diversité linguistique et régionale des conférenciers dont les exposés figuraient dans la Médiathèque de l'ONU et souligné le large éventail de publications juridiques parues au cours de la période considérée, tant sous forme numérique qu'imprimée, dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Il a redit qu'il était personnellement déterminé à renforcer le Programme et qu'il entendait à cette fin créer des synergies au sein du Bureau des affaires juridiques, étudier les propositions visant à étendre le champ des activités du Bureau, accroître encore la diversité dans tous les aspects des travaux du Programme et renforcer la coopération au service des activités du Programme.

57. Le Comité consultatif a indiqué qu'il soutenait résolument le Programme d'assistance et s'est félicité de la détermination dont le Bureau des affaires juridiques faisait preuve et de l'action qu'il menait pour mettre en œuvre et améliorer encore les activités relevant du Programme. Il a fait savoir qu'il était très favorable à l'idée de financer les activités du Programme au moyen du budget ordinaire de l'Organisation, tout en rappelant que les contributions volontaires demeuraient essentielles. Il s'est félicité que, durant la période considérée, les quatre programmes de formation

relevant du mandat du Programme se soient de nouveau déroulés en présentiel dans leurs lieux habituels. Tout en invitant le Bureau à étudier les enseignements tirés de la pandémie en ce qui concernait l'utilisation des technologies informatiques et de communication, il a dit qu'il appuyait sans réserve la formation en présentiel, soulignant la grande place que tenaient les échanges entre participants. Il a constaté l'action menée par le Bureau pour assurer des compétences tant universitaires que professionnelles, la représentation des diverses traditions juridiques et la parité des sexes parmi le corps professoral du Programme, tout en faisant des propositions pour progresser encore dans ces domaines. Concernant la Médiathèque de droit international des Nations Unies, le Comité a souligné qu'elle jouait un grand rôle dans la diffusion du droit international. À cet égard, il a proposé qu'on examine d'autres moyens de présenter les contenus audiovisuels et d'élargir l'offre de la bibliothèque, en s'intéressant notamment aux podcasts. Il a félicité le Secrétaire général adjoint de son attachement au multilinguisme et de l'appui qu'il lui apportait dans les travaux de l'Organisation, tout en faisant observer que le contenu de la Médiathèque devrait offrir une plus grande diversité linguistique. Il a redit son soutien aux travaux menés jusqu'à présent pour refondre le site Web de la Médiathèque et pour diffuser des publications et des documents de droit international sous forme imprimée. Aux fins d'une bonne diffusion de ces ressources, il a proposé notamment que l'on coopère avec les établissements universitaires, que l'on recoure davantage aux médias sociaux et que l'on utilise les nouvelles technologies de diffusion de contenus.

Annexe

Sites Web gérés par la Division de la codification

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	https://legal.un.org/poa/
Programme de bourses de perfectionnement en droit international	https://legal.un.org/poa/ilfp/french/index.html
Cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes	https://legal.un.org/poa/rcil/
Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes	https://legal.un.org/poa/seminar.html
Médiathèque de droit international des Nations Unies	https://legal.un.org/avl/
Portail des publications juridiques des Nations Unies	https://legal.un.org/cod/publications.shtml
Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	https://legal.un.org/repertory
Annuaire juridique des Nations Unies	https://legal.un.org/unjuridicalyearbook/index_fr.shtml
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	https://legal.un.org/icjsummaries
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale	https://legal.un.org/PCIJsummaries
Recueil des sentences arbitrales	https://legal.un.org/riaa
Série législative des Nations Unies	https://legal.un.org/legislativeseries
Codification et développement progressif du droit international	https://legal.un.org/cod
Sixième Commission de l'Assemblée générale	https://www.un.org/en/ga/sixth/
Commission du droit international	https://legal.un.org/ilc
Conférences diplomatiques (comptes rendus officiels des travaux)	https://legal.un.org/diplomaticconferences
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	https://legal.un.org/committees/charter
Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	https://legal.un.org/committees/criminal_accountability
Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU	https://legal.un.org/committees/admin_of_justice
Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	https://legal.un.org/committees/terrorism
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	https://legal.un.org/committees/immunities

Site Web

Adresse URL

Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de procréation

<https://legal.un.org/committees/cloning>

Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé

https://legal.un.org/committees/safety_convention
